

Les peupliers du Marais poitevin

Gaston Condat

▶ To cite this version:

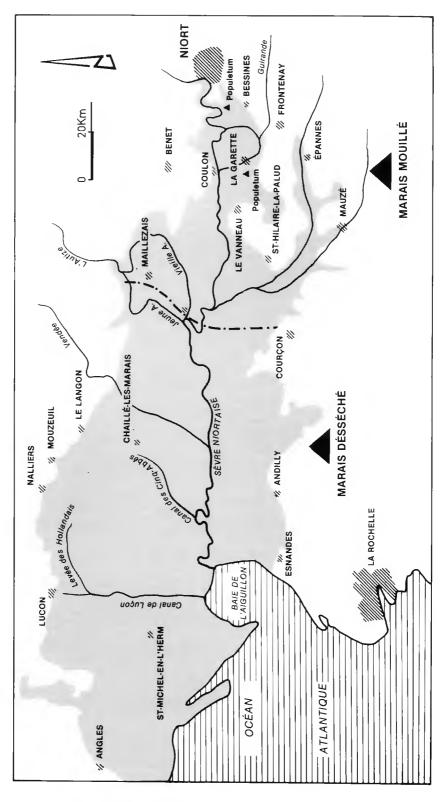
Gaston Condat. Les peupliers du Marais poitevin. Revue forestière française, 1980, 32 (1), pp.44-59. 10.4267/2042/21388. hal-03397238

HAL Id: hal-03397238 https://hal.science/hal-03397238v1

Submitted on 22 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE MARAIS POITEVIN



Cette rubrique est dirigée par :

M. VIART

Ingénieur en chef du G.R.E.F.

Chef du Service régional d'Aménagement forestier Poitou-Charente

47, rue de la Cathédrale 86200 POITIERS



LES PEUPLIERS DU MARAIS POITEVIN

G. CONDAT

Le Bas-Poitou et l'Aunis constituent une pénéplaine adossée à une ligne de hauteurs reliant le Massif Armoricain au Plateau Limousin et dont les pentes douces sont largement ouvertes sur l'océan Atlantique. Cette pénéplaine enserre une zone de terres basses connue sous le nom de Marais Poitevin.

Celui-ci a la forme d'un triangle d'une superficie d'environ 55 000 hectares, largement ouvert sur l'Océan (34 km) et dont le sommet est aux portes ouest de Niort, à 42 km à vol d'oiseau de la baie de l'Aiguillon.

Sur cette zone de terres basses situées de 0,50 m à 1,50 m au-dessous des niveaux des hautes mers, coulent la Sèvre Niortaise, la Guirande, la Courance, le Mignon, l'Autize, la Vendée, avec des pentes s'abaissant progressivement jusqu'à 4 cm au km.

Alimentés par un bassin-versant d'environ 250 000 hectares, ces cours d'eau débordent dans les marais entraînant des inondations importantes qui se résorbent lentement, tant en raison des faibles pentes que du jeu des marées qui rend discontinue l'évacuation des eaux intérieures.

Le Marais Poitevin est constitué par deux zones distinctes : les Marais Desséchés à l'ouest, les Marais Mouillés à l'est.

Les Marais Desséchés

Les Marais Desséchés occupent un ancien golfe marin profond au plus d'une quinzaine de mètres, parsemé d'îles calcaires et de falaises d'origine marine sur lesquelles s'établirent quelques agglomérations.

G. CONDAT

Cet ancien golfe, autrefois « golfe des Pictons », s'est progressivement comblé de dépôts de vases argileuses véhiculées par des courants côtiers. Cet envasement se poursuit de nos jours dans la baie de l'Aiguillon.

Il semble que ce soit au XIII^e siècle que les atterrissements déposés par l'Océan atteignirent sensiblement le niveau moyen des marées, le flux recouvrant plus ou moins l'ensemble, le reflux le découvrant en déposant de nouveaux sédiments.

C'est à partir de cette époque que l'on commence à assécher certains marais. Les principales étapes en sont :

- 1217 : asséchement des marais de Langon et de Vouillé par creusement de fossés par les moines de St Michel en l'Herm, auxquels se joignirent ceux des abbayes de Maillezais, Nieul-sur-l'Autize et Saint-Maixent-l'École (canal des Cinq Abbés) ;
 - 1283 : creusement de l'Achenal-le-Roy pour dévier les eaux de crues de la Vendée ;
- 8 avril 1599 : édit promulgué par Henri IV, confiant l'assèchement des marais à des Hollandais dirigés par Humfroy Bradley. Pendant un siècle, ces travaux prirent une grande ampleur;
- fin XVIIe siècle : les marais situés à l'ouest des rivières de la Vendée et du Mignon sont en quasi-totalité asséchés et cultivables.

Les Marals Mouillés

Ils comprennent toute la zone orientale du Marais Poitevin délaissée par les premiers desséchements. Il est formé par l'ancien estuaire de la Sèvre Niortaise.

Jusqu'au XVIIIe siècle, ces « Marais Sauvages » demeurent zone d'épandage des eaux amenées par les rivières périphériques, notamment en périodes de crues.

De plus, on s'aperçut que les travaux d'endiguement des Marais Desséchés effectués en grande partie au XVIIe siécle, finissaient par constituer un obstacle supplémentaire à l'écoulement déjà difficile des eaux d'amont. Celles-ci stagnaient sur les dépôts alluvionnaires constitués progressivement au cours des siécles en y déposant leurs propres limons.

Il en est résulté une hausse progressive du sol qui commence à émerger au milieu du XVIII^e siécle en îlots disséminés de superficie variable, « les mottes ».

Au fur et à mesure de leur émergence, « les mottes » furent occupées par les « huttiers », habitants en surnombre des populations riveraines des marais ; désormais ceux-ci ne s'appelèrent plus « Sauvages » mais « Mouillés ».

Après la révolution de 1789, des terres vierges des Marais Sauvages furent attribuées, soit aux « huttiers », soit aux fermes riveraines, à charge pour les attributaires d'entourer les parcelles par des fossés.

Il en fut ainsi jusque vers 1800, époque à laquelle de nombreux fossés particuliers étaient déjà creusés, mais s'avéraient insuffisants pour un assèchement plus poussé.

Durant la première moitié du XIX^e siècle, une série de mesures furent prises pour l'assainissement de ces marais :

— loi du 16 septembre 1807 et décret du 29 mai 1808 : établissement d'un programme pour la navigabilité de la Sèvre Niortaise et le dessèchement des marais ;

- ordonnance royale du 7 mars 1831 de Louis-Philippe créant le syndicat de la Jeune Autize chargé de l'assèchement de 1 043 ha;
- ordonnance du 24 août 1833 créant frois autres syndicats chargés de l'exécution de travaux dans le reste du marais (amélioration des voies d'eau, creusement de canaux, édification de barrages) : syndicat des Deux-Sèvres (5 646 ha), Syndicat de la Sèvre et du Mignon (Charente-Maritime) (2 586 ha), Syndicat de la Vendée (5 105 ha).

Cependant, ces mesures dont les résultats furent sensibles, ne suffirent pas à éliminer les crues tardives qui ruinaient les récoltes. (1852 et 1856).

Des études faites en 1850, montrèrent aussi la nécessité de maintenir un niveau d'eau estival compris entre 30 et 70 cm au-dessous de la surface du sol. La seconde moifié du XIX^e siècle fut donc consacrée à l'édification de nombreux barrages et canaux évacuateurs destinés à maintenir ce niveau d'eau estival. Les travaux se prolongèrent jusqu'au début du XX^e siècle.

Restait à résoudre le problème des dessertes : en dehors des voies d'eau, les Marais Mouillés restaient mal desservis, ce qui devenait un handicap avec l'utilisation des fracteurs et engins lourds modernes. Des syndicats intercommunaux furent chargés de résoudre le problème dès 1958. Aujourd'hui la quasi-totalité des Marais sont desservis par des chemins ruraux en bon état.

LES PEUPLIERS DES MARAIS MOUILLÉS

Les Marais Desséchés formés d'argile marine recouverte d'une épaisseur de limon assez faible sont impropres à la culture des arbres. Les argiles marines forment, en effet, une couche compacte, imperméable, impénétrable en profondeur par les racines des arbres.

En revanche, les Marais Mouillés, enserrés entre les Marais Desséchés et les plaines dénudées du Bas-Poitou, constituent une immense zone de verdure (connue sous le nom de « Venise verte ») où le peuplier est roi.

Exigences propres aux peupliers

Pour vivre dans des conditions optimum, le peuplier demande pour pousser :

- une bonne alimentation en eau,
- une bonne aération des racines et des houppiers,
- une bonne nutrition minérale.

Alimentation en eau

Les exigences du peuplier sont telles qu'il ne peut s'alimenter en eau de manière satisfaisante qu'aux dépens de l'eau capillaire du sol « soutenue » par une nappe phréatique permanente peu profonde et à faibles oscillations.

Ceia permet d'écarter pour une populiculture rentable :

- les sols dépourvus de nappe phréatique ou à nappe trop profonde;
- les sols à nappe « perchée » temporaire qui, par défaut de perméabilité sont saturés d'eau
 l'hiver mais deviennent, par contre, très secs l'été (cas d'une partie du populetum de Bessines).

Aération

Les racines des peupliers ont des exigences respiratoires élevées ; toutefois, elles ont la possiblité d'utiliser dans une large mesure l'oxygène dissous dans l'eau à deux conditions :

- qu'il ne s'agisse pas de la pleine période de végétation (mai à août);
- que l'eau soit froide et renouvelée, donc courante.

Ceci explique la remarquable résistance des peupliers aux inondations hivernales et leur sensibilité aux eaux stagnantes susceptibles de s'échauffer et de devenir réductrices.

Le peuplier blanc du Poitou, très sensible au phototropisme, exige un espace suffisant, nécessaire à son grand développement. Il affectionne air et lumière pour son houppier. C'est pourquoi la plantation en alignement lui convient mieux que celle en peupleraie où par le léger balancement de son houppier, il semble vouloir repousser ses congénères.

Nutrition minérale

Les peupliers sont exigeants en éléments nutritifs, notamment en bases échangeables et en azote facilement minéralisable.

Le pH optimum qui leur convient est voisin de la neutralité.

Ils sont parfaitement adaptés à une certaine proportion de calcaire dans le sol pouvant atteindre 30 % (cas de la vallée de la Boutonne), sous réserve que la proportion de calcaire actif reste faible.

Les Marais Mouillés, en occupant la zone des alluvions fluviales constituées par des terres noires, limoneuses, grumeleuses, parfois tourbeuses en profondeur du Marais Poitevin, répondent aux exigences du peuplier, et sont extrêmement propices aux prairies naturelles et aux cultures maraîchères. D'une superficie d'environ 15 000 ha, ces terres constituent probablement de nos jours la plus belle peupleraie de France. Il semble que, dès 1775, les huttiers cherchèrent à associer des peupliers à la végétation spontanée pour leurs besoins en bois de construction ou propres à tous usages.

Il s'agissait probablement de peupliers d'Italie pyramidaux et de peupliers noirs, les « Charpes ».

Lebretonnière cite les peupliers pour la première fois dans les Statistiques de la Vendée de l'an X.

Puis Théophile Giraudeau, dans les premières années du XIXe siècle, en parle également : « Çà et là, les indigènes piquaient dans le sol des branches de peupliers qui devenaient en peu d'années des arbres magnifiques ».

Mais c'est à l'époque des grands travaux du XIX° siècle qu'un nouveau peuplier fut introduit dans les Marais Mouillés.

Le peuplier blanc du Poitou de première génération

L'origine de ce peuplier est mal connue ; selon les uns, il aurait été importé de Suisse en 1814 ; selon les autres, il aurait été emporté de Virginie en 1843. C'est pourquoi ce peuplier est appelé « peuplier Suisse » ou « peuplier de Virginie » ; c'est en fait le peuplier blanc du Poitou de première génération.

Il semble que ce peuplier ait été le seul à être planté entre 1814 ou 1843 et 1875.

En 1863, Théophile Giraudeau écrivait : « La principale ressource du Marais, c'est la plantation du peuplier de Virginie qui se développe avec une rapidité si remarquable, qu'elle permet au propriétaire de planter pour lui-même et de survivre souvent à deux générations d'arbres plantés par ses mains ».

Ce qui invite à planter, c'est surtout le produit qui en résulte, mais c'est aussi la facilité de plantation; il n'est nul besoin de se préoccuper de l'âge du plant, de l'état du chevelu des racines ni de trous à pratiquer dans le sol; une simple branche choisie de préférence vers les parties élevées de l'arbre qu'on abat, piquée dans le sol au hasard, ici ou là, est le meilleur des plants; et nous avons vu des arbres magnifiques qui provenaient de branches placées au milieu des haricots pour les ramer. Il est toutefois une précaution que nous conseillons, c'est de planter profondément à 60 centimètres au moins. Les racines se forment immédiatement au-dessous de la superficie du sol et se développent horizontalement, mais la partie du plant qui pénètre dans le sol s'y fixe comme un pivot au-dessous des racines et met le jeune arbre à l'abri des coups de vent si fréquents dans les marais, qui le déracineraient facilement sans cette précaution.

Dans quelques contrées, on a soin de pratiquer autour du jeune plant un trou de 30 centimètres de diamètre et 20 centimères de profondeur, pour forcer les racines à s'étendre à 20 centimètres audessous du sol; le trou se bouche de lui-même assez rapidement et les racines se trouvent enfouies dans le sol qui va toujours s'affaissant, au lieu de se montrer à nu comme cela arrive assez souvent. Dans certaines communes où le sol est très favorable à l'arboriculture, on soigne les arbres d'une façon particulière : on laboure le pied et on le fume tous les deux ans; on obtient alors des prodiges de développement. Bien qu'on plante indifféremment partout, on plante cependant plus volontiers sur le bord des fossés, pour faire profiter le jeune arbre des récurages qui doivent se faire au moins tous les sept ou huit ans. On plante encore avantageusement dans les « terrées »; on appelle ainsi les bandes de terre bordées de fossés et complètement plantées de la manière suivante : la terrée ayant 6, 8 ou 10 mètres de largeur, on pratique, de 2 mètres en 2 mètres, un rang de planfations transversales composé de frênes, d'aulnes et d'aubiers et, au milieu de la terrée, de 4 mètres en 4 mètres, on plante des peupliers de Virginie.

Ce peuplier, un peu plus tardif au débourrage que le peuplier blanc du Poitou actuel, avait un tronc rectiligne, s'élaguait naturellement donnant un fût net jusqu'à près de 20 mètres de haut; son écorce était plus sombre et plus gerçurée que son successeur; il était, par contre, un peu moins vigoureux.

C'est vers 1965 que probablement le plus beau de ces peupliers blancs du Poitou de première génération encore existants fut abattu, et fit l'objet d'un article de presse : « Après 40 années d'existence et une croissance régulière, il dominait de ses 30 mètres le marais des Epineaux, près de la Garette ; il se caractérisait par un fût bien droit et sans défaut qui en faisait une grume excellente pour le déroulage ; son tronc cubait 16 m³ et la bille de pied découpée à 9 mètres avait un volume de 6,5 m³ et pesait 6 tonnes ».

Ce peuplier est maintenant à peu près totalement disparu des Marais Mouillés.

Le peuplier blanc du Poitou actuel ou de deuxième génération

C'est vers 1875 qu'un nouveau peuplier, remarquable par sa vigueur soutenue et ses possibilités de grand développement, commença à être utilisé dans les Marais Mouillés; c'est le peuplier blanc du Poitou de deuxième génération, qui est fixé dans sa forme actuelle depuis 1895 environ.

Son origine est inconnue, il serait issu :

- soif d'une mutation gemmaire,

— soit d'un hybride, remarqué pour sa vigueur, entre le blanc du Poitou de première génération et un peuplier femelle existant à l'époque dans les Marais Mouillés : peuplier noir européen ou « charpe femelle », peuplier de Virginie récemment introduit à l'époque, peuplier vert de Garonne qui semble totalement disparu depuis une vingtaine d'années.

Ce peuplier blanc du Poitou se caractérise par :

- un tronc toujours plus ou moins flexueux, ce qui ne présente pas d'inconvénients car il n'est jamais débité en grandes longueurs;
- une écorce plus ou moins fine, restant longtemps lisse et parsemée de lenticelles très apparentes. Cette écorce claire et lisse persiste longtemps sur la partie supérieure du tronc alors que la partie inférieure est peu profondément gerçurée.

Ces caractéristiques externes en font la différenciation avec le peuplier blanc du Poitou de première génération; bien que tardif, il feuille également trois ou quatre jours plus tôt que ce dernier.

Le peuplier blanc du Poitou a des branches latérales fines qui facilitent son élagage en plantation d'alignement ou même disparaissent naturellement en peupleraie en ne laissant que de petits nœuds sains.

Ce peuplier a un houppier à branches relativement grosses et courtes. Ce houppier a la forme « en pinceau » quand son espace est limité, mais il est susceptible d'atteindre un grand développement quand il dispose d'un espace suffisant.

Il affectionne les sols riches et profonds alimentés en permanence en eau courante et l'exigence respiratoire de ses racines est importante. Bien alimentées en eau, ses racines sont naturellement traçantes et comme il atteint aisément 30 mètres de hauteur sur les sols peu consistants des Marais Mouillés, il est fréquemment « soulevé » au cours des tempêtes, notamment quand elles surviennent en période de feuillaison (1952, 1972, 1976). C'est la cause essentielle de l'irrégularité typique des plantations de peuplier des Marais Mouillés.

Le peuplier blanc du Poitou est bien adapté au climat atlantique du Bas-Poitou où le degré hygroscopique est élevé une grande partie de l'année.

Dans son aire naturelle limitée, il est peu atteint par les insectes parasites et les maladies cryptogamiques, et est totalement exempt de gui dans le Marais Poitevin; cependant, le *Dotichiza* détruit guelques plants pendant la crise de transplantation.

Le peuplier blanc du Poitou constitue actuellement au moins 95 % de la peupleraie des Marais Mouillés et il y produit un bois de bonne qualité, recherché pour le déroulage.

Le peuplier de Virginie

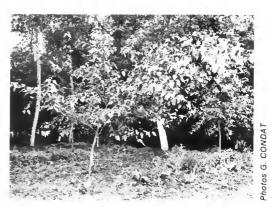
C'est le « cotonnier » des Maraîchins. Il semble qu'il ait été importé des États-Unis à la fin du XVIIIe siècle.

Il était planté à l'état disséminé dans le Marais Poitevin. Reconnaissable à ses branches longues et fines, à son tronc flexueux à la base et à son écorce profondément gerçurée, il a été progressivement abandonné. En effet, il était moins poussant que le blanc du Poitou, il avait un bois pelucheux, peu prisé des utilisateurs et il produisait surtout en abondance du « coton » qui, disséminé dans les prairies, était nocif au bétail.

Cependant, il en existe encore quelques vieux sujets disséminés sur les sols marginaux du Marais où le blanc du Poitou eût été difficile à installer.



Peupleraie irrégulière à la suite de la tempête de 1952 et celle de 1972



Populetum de la Garette





Le peuplier 'Carolin'

Appelé « Calorin » par les maraîchins, il a été importé de Caroline du Sud à la fin du XVIIIe siècle.

Ce peuplier, ne bénéficiant pas en Poitou d'une chaleur suffisante, sensible aux gelées tardives, n'a été que peu utilisé dans le Marais Poitevin où il était planté à l'état disséminé. Il a été totalement abandonné, depuis quelques dizaines d'années, car son bois d'excellente qualité ne bénéficiait pas d'une plus-value de la part des utilisateurs et il était même moins poussant que le blanc du Poitou. Il en existe encore quelques rares et vieux sujets au port caractéristique entre la Garette et Coulon. Résistant au vent, il vient d'être utilisé à la Garette pour constituer un alignement de protection. Cela permet de constater une nouvelle fois que la reprise de ce peuplier riche en moelle est capricieuse et aléatoire dans le Marais Poitevin où des gelées tardives sont à craindre et lorsque le sol est insuffisamment alimenté en eau courante.

Le peuplier 'Robusta'

Il a été introduit dans le Marais Poitevin au cours de la période 1925-1930. Ce peuplier à fût rectiligne, aux branches verticillées redressées, constituait des plantations de bel aspect; de plus, sa reprise facile et sa croissance juvénile rapide firent que ce peuplier eut la préférence d'un certain nombre de planteurs locaux; ceux-ci, très observateurs, eurent la désagréable surprise de constater qu'après 18-20 ans, ce peuplier ne s'accroissait plus guère et qu'il était alors rejoint et même dépassé par le blanc du Poitou; de plus, son bois nerveux et cassant n'était pas prisé des utilisateurs. C'est ainsi que, depuis 1945, le peuplier 'Robusta' n'est plus planté dans le Marais Poitevin, certains maraîchins l'ayant d'ailleurs exploité prématurément pour le remplacer par des blancs du Poitou et limiter ainsi leur perte financière.

Le peuplier 'l. 214'

Introduit au populetum de Bessines en novembre 1951, après une reprise excellente, son développement juvénile était remarquable puisqu'après 11 pousses, le plus beau sujet mesurait 152 centimètres de circonférences à 1,30 mètre du sol et atteignait une hauteur totale de 27 mètres.

Les maraîchins, déçus par l'expérience récente du 'Robusta', les forestiers locaux estimant qu'un recul suffisant est nécessaire dans ce genre d'expérimentation, furent d'accord pour utiliser le '1. 214' avec prudence dans le Marais Poitevin. C'est pourquoi les plantations qui y ont été faites depuis 1955 sont fort réduites et intéressent surtout des sols marginaux peu propices au blanc du Poitou. Le '1. 214', à forte décroissance, relativement cassant, difficile à élaguer, pourvoyeur quasiannuel de « coton », est maintenant à peu près abandonné dans le Marais Poitevin ; d'autant plus que les dérouleurs le décotent, à tort ou à raison, d'environ 20 % par rapport au blanc du Poitou.

Le transport des bois sur les conches

Depuis que les bois existent dans les Marais Mouillés et jusqu'au milieu du XX° siècle, les bois de feu et les bois d'industrie nécessaires à la saboterie étaient débités sur place et transportés sur les gros « bâtets ».

Le peuplier dont le bois était très recherché pour la construction locale ou même régionale, était débité en planches, sur place, par les scieurs de long.

Les planches étaient empilées par lits perpendiculaires pour en faciliter le ressuyage. Lorsqu'elles étaient suffisamment séches, on les transportait alors par bateaux.

Après l'apparition, à partir de 1875, des scieries mécaniques qui s'installèrent en lisière des marais et toujours en bordure d'une voie d'eau, les scieurs de long disparurent progressivement. Les grumes de peupliers dont la densité est légèrement inférieure à celle de l'eau furent acheminées par flottage vers les scieries après avoir été débitées en tronces de 2 mètres de long. Cette longueur de 2 mètres permettait aux tronces de pouvoir virer à angle droit aux bifurcations.

Le flottage des « trains de bois » fut la règle jusqu'à l'apparition des chemins d'exploitation. Si les Marais Mouillés sont maintenant bien équipés en chemins, les « trains de bois » n'ont pas pour autant totalement disparu ; en effet, ce mode de transport, relativement économique, est encore utilisé, lorsque les chemins d'exploitation ne peuvent être pratiqués l'hiver sans subir de graves dommages.

Une méthode particulière de cubage pour le peuplier blanc du Poitou

Dans les Marais Mouillés, les transactions entre vendeurs et acheteurs de peupliers blancs du Poitou sur pied se font à la toise.

Les scieurs de long d'autrefois ne débitaient que des peupliers ayant au minimum 1,50 mètre de circonférence à hauteur d'homme. Les planches qu'ils débitaient avaient une toise de longueur augmentée de quelques centimètres, soit 2 mètres, et une épaisseur de 3 centimètres.

L'unité pour la vente comme pour les salaires était la toise carrée, soit 4 m² et le volume 0,12 m³. Les scieurs de long avaient aussi observé qu'il fallait 0,18 m³ de grume pour produire une toise carrée; dans la pratique, la toise équivaut à 0,18 m³. Ils avaient également observé que le peuplier blanc du Poitou de 2 mètres de circonférence et de 20 mètres de hauteur en bois fort avaif un volume de 20 toises; que par décimètre de circonfèrence en moins, il fallait déduire deux toises et que par décimètre en plus, il fallait ajouter trois toises.

Connaissant la circonférence d'un peuplier blanc du Poitou, il est ainsi très facile d'en connaître le nombre de toises et le volume, si on ne dispose pas du tarif de cubage.

Le tableau ci-après indique les correspondances en toises et volumes en fonction des circonférences : il met également en lumière l'intérêt des gros peupliers.

Circonférences	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240
Toises	10	12	14	16	18	20	23	26	29	32
Volume m³ réel	1,80	2,16	2,52	2,88	3,24	3,60	4,14	4,69	5,22	5,76

Le Marais Poitevin et les forestiers

Avant 1940, les peupleraies des Marais Mouillés et de la vallée de la Boutonne étaient totalement ignorées de l'extérieur, alors que celles du Bassin Parisien étaient réputées.

Les moyens de communication plus difficiles qu'aujourd'hui, l'action à peu près exclusive des anciens forestiers en forêts domaniales, le caractère réservé des maraîchins furent, semble-f-il, les causes principales de cette méconnaissance.

Il est probable que ce soit P. Saby, alors inspecteur des Eaux et Forêts à Niort, qui ait été le premier forestier à s'inféresser aux peupliers des Marais Mouillés.

G. CONDAT

Cette méconnaissance a été réparée puisque les Marais Mouillés et la vallée de la Boutonne qui sont le berceau du peuplier blanc du Poitou, furent l'objet, en avril 1947, de la première visite en France de la Commission internationale du peuplier.

L'année suivante, le premier Congrès régional du peuplier se tenait également dans cette région, suivi quinze ans plus tard, par un autre congrès régional.

C'est un peu avant la fin de l'occupation que l'Administration des Eaux et Forêts prit conscience, par le mauvais côté, de l'importance économique des peupliers des Marais Mouillés.

Devant les difficultés d'approvisionnement des industries utilisatrices, elle procéda, de 1944 à 1946, à un inventaire systématique des peupliers des Marais Mouillés puis à la réquisition de ceux ayant atteint au moins 220 centimètres de circonférence à 1,30 mètre du sol.

Cet inventaire permit de chiffrer à environ 800 000 le nombre de peupliers des Marais Mouillés et de mesurer l'importance de cette production de bois blanc strictement privée.

La création, en 1946, du Fonds forestier national, permit, au cours des années suivantes, le rétablissement de bonnes relations entre les maraîchins et les forestiers; si les premiers ont obtenu quelques subsides, notamment après la désastreuse tempête de 1952, les seconds doivent humblement admettre qu'ils ont bénéficié de l'expérience acquise au cours des siècles par ces maraîchins qui avaient découvert et multiplié un peuplier bien adapté aux conditions locales et qui reste encore à surpasser par les clones plus récents.

LES MARAIS MOUILLÉS DE NOS JOURS

Ils constituent une entité au milieu des plaines dénudées qui l'enserrent.

C'est un immense paysage d'abondante végétation qui bénéficie d'un climat tempéré et des eaux calmes des canaux et des fossés qui y constituent un maillage serré.

Le pâturage y est important mais les cultures maraîchères y ont perdu beaucoup de leur importance d'antan.

La pêche des poissons d'eau douce et notamment des anguilles constitue une ressource non négligeable.

Les peupliers y ont une vigueur remarquable et peuvent atteindre, avec l'âge, des dimensions exceptionnelles.

Jusqu'en 1945, les Marais Mouillés étaient dotés d'un réseau de fossés particuliers bien entretenus par une main-d'œuvre nombreuse ; en effet, les voies d'eau étaient le seul moyen de desserte de ces Marais peu connus de l'extérieur.

Les tétards de frênes étaient régulièrement émondés car ils étaient, avec les branches des peupliers exploités, la seule ressource en bois de feu nécessaire aux foyers domestiques et aux machines à vapeur des industries locales du bois.

Les jeunes peupliers étaient soigneusement entretenus et protégés contre le bétail ; ils bénéficiaient aussi d'apport de fumier tous les deux ou trois ans.

Prairies naturelles et cultures maraîchères bénéficiaient de soins attentifs.

Depuis 1945, la disparition progressive de la main-d'œuvre maraîchine a fait que les fossés particuliers sont de moins en moins bien entretenus, voire abandonnés. Cela n'est guère préjudiciable à la desserte des Marais qui s'effectue désormais en quasi-totalité par voie de terre par suite de la construction, depuis 1948, de nombreux ponts et chemins d'exploitation empierrés. Il n'en est pas de même pour les cultures spécifiques des Marais : peupliers, prairies naturelles, cultures maraîchères, qui ont besoin d'eau courante.

Le manque de main-d'œuvre fait que, de nos jours, les tétards de frêne sont insuffisamment émondés, les peupliers moins bien entretenus qu'autrefois.

Les prairies, souvent négligées, deviennent parfois des champs de chardons, semis naturels de frêne, rouches. Le pâturage trop tardif et trop précoce détériore les herbages.

Le mitage des carrières d'argile est préjudiciable car les terrains y sont définitivement perdus pour l'agriculture, bien que les carrières épuisées deviennent des enclos piscicoles.

Avant 1955, le réseau des évacuateurs des crues tardives était insuffisant mais il avait l'avantage de permettre des crues hivernales régulières.

A la suite des grands travaux effectués depuis 1955, les Marais Mouillés sont maintenant dotés de deux réseaux efficaces d'évacuation des eaux :

- le réseau supérieur constitué par la Sèvre Niortaise, le Mignon et l'Autize qui collectent et transitent vers l'Océan les eaux extérieures ;
 - le réseau inférieur qui collecte les eaux intérieures.

Ces deux réseaux, plus ou moins séparés par une série de barrages latéraux aux grands évacuateurs, notamment Sèvre Niortaise, Mignon et Autize, présentent toutefois un risque en privant plus ou moins les Marais des crues hivernales.

L'importance économique des Marais Mouillés de nos jours repose sur quatre piliers inséparables car ils dépendent tous de l'eau :

- la culture des peupliers et les industries du bois qui y sont liées;
- les prairies naturelles et les cultures maraîchères ;
- le tourisme ;
- les poissons d'eau douce et le gibier.

Il y a 28 ans, on estimait à 800 000 le nombre de peupliers de tous âges des Marais Mouillés. Ce nombre semble avoir quelque peu régressé depuis, malgré la création de quelques peupleraies qui sont venues compenser partiellement les terrains perdus pour la populiculture au cours des dernières années (assèchement du sol sur la périphérie des Marais, aménagements divers, constructions).

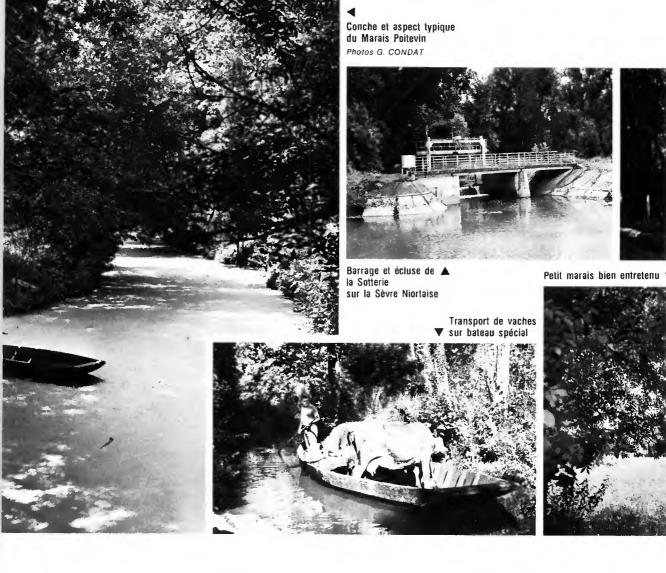
Le remembrement, dans quelques communes de Charente-Maritime, a pour le moins diminué la densité des peupliers à l'hectare par la suppression des fossés.

La superficie des Marais Mouillés plantés en peupliers serait actuellement d'environ 12 000 ha dont un peu plus de 5 500 en Deux-Sèvres, dont 7,9 % en peupleraies.

Il y a en moyenne 50 peupliers à l'hectare en plantations d'alignement.

On estimait autrefois qu'il fallait 20 ans pour qu'un peuplier atteigne 2 mètres de circonférence à 1,30 mètre du sol et une longueur moyenne de 20 à 22 mètres de bois fort, soit un volume de 20 toises ou 3,6 m³.

D'un certain nombre de mensurations que nous avons faites depuis, il apparaît que ces dimensions et volume ne sont maintenant atteints qu'après 25 ans, vraisemblablement 28 ans.



Le manque d'eau courante surtout, d'apport d'engrais organiques, le défaut d'entretien et de protection des jeunes peupliers souvent excessivement concurrencés par les tétards de frêne insuffisamment émondés, semblent les causes déterminantes de cette perte de vigueur.

La production, par hectare cadastral et par an, peut être estimée à 6,5 m³.

La production annuelle pour l'ensemble des Marais Mouillés serait de l'ordre de 80 000 m³ en tenant compte des peupleraies.

En se basant sur un prix moyen de 250 F le m³, le revenu annuel brut apporté par les peupliers serait de 1 625 F à l'hectare cadastral pour les plantations d'alignement. Ce revenu serait d'environ 3 875 F par hectare de peupleraie avec une production de 15 à 16 m³ par an.

Cette importante production de bois blanc justifie le troisième rang occupé par le Poitou-Charentes parmi les régions françaises productrices de peupliers.

De plus, les industries locales assurent une importante valeur ajoutée à celle du bois brut par la fabrication de produits finis : panneaux contreplaqués, emballages déroulés ou sciés, sciages divers.



▲ Cultures maraîchères



▲ Type de parcelles de 40 à 50 m de large et de 100 à 150 m de long convenant bien à l'association peupliers-pâturage.



Près-marais mal entretenus (chardons, saules gisants depuis plus de 10 ans, fossés comblés)



otos G. CONDAT

En 1962, 30 % du volume peuplier mis en œuvre était déroulé; cette proportion est passée à 80 % de nos jours du fait des progrés techniques, mais aussi parce que les gros peupliers de 2 à 3 mètres de circonférence sont les plus recherchés et les mieux payés.

Les plus importantes de ces industries utilisent à la fois les bois exotiques et le bois de peuplier et il en sera tenu compte pour l'importance de leur personnel affecté au bois de peuplier.

Les plus petites utilisent exclusivement les bois locaux.

Elles exploitent annuellement environ 45 300 m³ de peuplier et occupent plus de 300 personnes.

Les industries maraîchines du bois, qui ne bénéficient pas des fonds publics, doivent satisfaire la demande intérieure : Pays de la Loire, Bretagne, Région parisienne, Rhône-Alpes, Nord-Est ; elles affrontent aussi la concurrence internationale car certaines d'entre elles exportent de 10 à 20 % de leur production, sans compter l'exportation indirecte sous forme d'emballages de produits industriels (machines, automobiles).

La peupleraie maraîchine assure l'activité en amont de quelques pépiniéristes spécialisés et, en aval, de quelques entreprises de bûcheronnage et de quelques transporteurs de produits finis.

G. CONDAT

Prairies naturelles et cultures assurent aux maraîchins l'essentiel de leurs revenus réguliers; ceux des peupliers servent de régulateur pour les années de mauvaises récoltes, mais aussi au financement des grosses dépenses occasionnelles (achat de matériel, construction ou réfection de l'habitat). On observe depuis quelques années le développement d'un pâturage extensif. En voyant l'état d'abandon de certaines prairies, on serait surpris qu'au siècle dernier le Marais Poitevin exportait des graines de ray-grass vers l'Angleterre.

Le tourisme, la pêche et la chasse assurent un complément de revenus qui diminue l'exode rural.

L'AVENIR DES MARAIS MOUILLÉS

Les Marais Mouillés constituent une association agro-forestière d'une vigueur exceptionnelle très rare en Europe.

Les nombreux forestiers étrangers, venus parfois de fort loin pour les visiter et y puiser leur propre enseignement, ont été étonnés devant cette faculté du peuplier blanc du Poitou à atteindre des dimensions en circonférence et en hauteur remarquables.

Mais ceux qui sont au contact direct depuis des décennies avec les Marais Mouillés n'ignorent pas que cette association agro-forestière qu'il a fallu 750 ans pour réaliser, est fragile et menacée.

Devant les dangers qui menacent l'association agro-forestière des Marais Mouillés, nous pensons utile de rappeler les bases fondamentales qui régissent, selon nous, ces Marais :

- les Marais en général et les Marais Mouillés ont une caractéristique, celle d'être inondables l'hiver. A l'exclusion des tardives, les crues sont bénéfiques car elles déposent une mince couche de limon pour compenser bien souvent le manque d'apport d'engrais organiques, elles favorisent la décomposition des feuilles et débris végétaux et détruisent au moins partiellement des parasites hivernant dans le sol;
- les sols des Marais Mouillés deviennent stériles s'ils ne sont pas imbibés en permanence par une nappe d'eau peu profonde, notamment lorsque les alluvions fluviales reposent sur les argiles marines;
- à partir d'un fossé en bon état et suffisamment approvisionné en eau, l'eau filtre dans le sol jusqu'à 20-25 m de chaque côté;
 - les matériels agricoles lourds sont inadaptés aux sols des Marais Mouillés;
- le Marais Poitevin est soumis de plein fouet aux vents océaniques parfois violents et il convient de s'en protéger.

En effet, l'alternative est désormais la suivante :

- ou bien, sous la pression d'une certaine agriculture, mais aussi avec la passivité des petits agriculteurs et petits propriétaires maraîchins, assécher encore plus, voire dessécher ces marais même l'hiver;
- ou bien, conserver à ces marais leur faciès actuel en y maintenant les crues hivernales et une bonne alimentation en eau courante pendant la saison de végétation.

Si la première option est choisie, les Marais Mouillés se transformeront rapidement en plaine dénudée, comme le sont les Marais Desséchés.

On pourra probablement y semer et récolter le maïs; mais celui-ci est exigeant en chaleur et en eau et il devra être arrosé l'été; reste à savoir si les maïsciculteurs d'amont laisseront aux rivières du bassin un débit suffisant. Il est vrai que celui-ci pourrait être régularisé par la constitution de réserves d'eau, notamment sur le bassin supérieur de la Sèvre Niortaise, en gelant de nouvelles terres propres à la prairie naturelle et aux peupliers.

Ainsi, une culture intensive en aurait détruit une autre mais ruinerait du même coup :

- une partie des producteurs de plants,
- les industries locales du bois de peuplier,
- les activités liées au tourisme et rendraient inutiles tous les équipements privés ou communaux édifiés pour le recevoir ; nous sommes là fort loin des buts recherchés par la création du Parc naturel régional.

Ce serait tourner le dos à l'approvisionnement national en bois de peuplier qui, pour des raisons techniques, est irremplaçable pour certains usages.

Si la deuxième option est retenue, il est néanmoins nécessaire d'apporter progressivement des améliorations aux Marais Mouillés par :

- le réaménagement des « terrées » devenues le plus souvent trop exiguës pour être exploitées économiquement, sauf s'il s'agit de peupleraies. Ce réaménagement devrait tenir compte des possibilités de filtration de l'eau dans le sol, c'est-à-dire ne pas constituer de parcelles de plus de 50 mètres de large mais pouvant être nettement plus longues ; il en existe déjà une bonne proportion de ce type ;
- le curage régulier des fossés particuliers et des conches, ce qui ne signifie pas un approfondissement excessif. Ne serait-il pas possible d'envisager une aide publique comparable à celle accordée à l'agriculture de montagne pour l'entretien de ces fossés? En effet, à la suite des grands travaux effectués par l'Union des syndicats des Marais Mouillés ceux-ci sont maintenant grevés de lourdes charges spécifiques;
- l'amélioration des chemins de desserte qui doivent nécessairement rester ouverts aux promeneurs et aux touristes, pour leur permettre de se diluer sur l'ensemble des Marais où ils viennent chercher calme et repos;
- l'entretien plus suivi des plantations d'alignement de peupliers et des tétards de frêne qui doivent rester associés.

Ce serait là un moyen de résorber le chômage et de limiter la désertification des villages maraîchins, encore faudrait-il, comme le souhaitait récemment M. le Maire de Coulon, que des jeunes courageux veuillent bien prendre l'initiative d'assurer la reléve des vieux maraîchins, de créer quelques entreprises de bûcheronnage et d'entretien qui font défaut actuellemnt.

Nous pensons que la petite motoculture est bien adaptée aux sols des Marais : motoculteurs, petits tracteurs agricoles apporteraient une aide précieuse aux petits exploitants maraîchins.

Puissent ces élements faire réfléchir tous ceux qui, à des titres divers, ont ou auront la responsabilité de décider du sort des Marais Mouillés.

Gaston CONDAT

Technicien des travaux forestiers DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE

5, rue Duguesclin 79022 NIORT CEDEX